

RESPONSABLE DU PROJET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Objectif

Obtenir les domaines de compétence suivants :

- Initier et développer la démarche de prévention des risques dans sa structure
- Manager la Santé & Sécurité au travail de sa structure

Méthode pédagogique

Journée d'information/formation en face à face pédagogique avec un formateur d'Animateur Prévention certifié par l'INRS, exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels

Points forts

Documentation fournie, Méthode de sélection de l'AP, présentation des aides financières possibles, formation interactive, active et participative.

ATTESTATION DE FORMATION

Programme

1. Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure

- Identifier les enjeux humains, financiers et juridiques de la S&ST pour le dirigeant et sa structure
 - Repérer les différents enjeux concernant la S&ST
 - Situer sa structure au regard de la sinistralité et des enjeux de la prévention.
 - Situer sa responsabilité de dirigeant de structure au regard des risques professionnels
- S'engager dans la démarche de prévention dans l'ensemble des activités de la structure
 - Identifier les différentes étapes et les conditions de réussite d'une démarche de prévention
 - Définir une démarche en rapport avec les résultats attendus, réaliste, partagée et accompagnée des moyens nécessaires
 - Poser les bases d'une lettre d'engagement (prérequis pour la formation de l'AP)

2. Manager la S&ST de la structure

- Mobiliser les différents acteurs internes dans la démarche de prévention de sa structure
 - Mobiliser l'encadrement, l'ensemble des salariés, les instances représentatives
 - Identifier les besoins de formation
- Piloter le projet de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur l'animateur prévention (AP ASD)
 - Définir le profil de l'Animateur Prévention
 - Définir et cadrer un projet de prévention
 - Choisir et valider les améliorations proposées
 - Participer à l'évaluation des actions engagées en faisant le lien avec le document unique

Organisation

Public : Chef d'établissement ou personne déléguée

Accessibilité PMR : Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis : S'engager dans une démarche de prévention et envisager la formation d'un ou deux AP

Effectif : De 4 à 10 personnes

Lieu : Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

Durée : 1,5 jour, soit 7 heures en face à face pédagogique + ½ journée d'accompagnement en entreprise pendant l'intersession

Evaluation et validation : Quizz ou questions ouvertes, Attestation de formation délivrée par un formateur certifié par l'INRS

Maintien et actualisation des compétences : Non